



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 51 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations énoncées dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2023 ([A/77/19](#)). Il complète le rapport du Secrétaire général ([A/78/587](#)) et on y trouvera pour chaque recommandation un bref résumé et le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Comité spécial.



I. Introduction

19 Une étude de faisabilité sur le mur commémoratif a été réalisée au moyen de contributions extrabudgétaires. Le 14 juin 2023, dans sa résolution 77/297, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de recommander au Comité spécial des opérations de maintien de la paix des options détaillées en vue de l'exécution du projet. Dans une lettre adressée au Président du Comité spécial le 17 octobre 2023, le Secrétaire général a présenté les principaux points appelant une décision à ce stade à partir des conclusions d'une étude de faisabilité et de consultations internes.

23 Un exposé informel sur les problèmes opérationnels rencontrés sur le terrain, dans lequel figure notamment une analyse par le Secrétariat de l'évolution de la situation dans les opérations de maintien de la paix en cours, sera présenté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix au début de sa session de fond.

II. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

35^a Le Secrétariat continue de fournir aux États Membres les supports de formation à utiliser dans le cadre de la formation préalable au déploiement des militaires et du personnel de police et de veiller à ce que la formation soit dispensée à l'arrivée dans les opérations de paix. La version 2024 des modules de formation de base préalable au déploiement comprendra un cours actualisé sur la déontologie et la discipline. Les activités de sensibilisation et de communication prennent notamment la forme de fiches destinées aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sur les normes de conduite, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que d'affiches, de dépliants et de messages sur des plateformes électroniques adaptés au personnel des Nations Unies ou aux populations locales. Le Secrétariat a continué de mener une communication proactive et transparente sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment dans le cadre de la campagne #HonouringOurValues sur les réseaux sociaux et des activités de sensibilisation au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a continué de consigner les bonnes pratiques des États Membres en matière de responsabilité.

36 Le Secrétariat continue de travailler avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour assurer l'échange nécessaire d'informations sur les mesures prises pour faire face aux faits de manquement signalés, permettant ainsi aux États Membres de respecter les obligations mises à leur charge dans les mémorandums d'accord. Le Secrétariat attend de tous les membres du personnel qu'ils respectent le Code de conduite des Nations Unies et qu'ils fassent preuve de la plus grande intégrité lorsqu'ils sont au service des Nations Unies. Le respect des normes permettra au personnel ayant déjà servi d'être à nouveau pris en considération. Le non-respect de ces normes entraînera la disqualification des contrevenants.

37 Les États Membres doivent certifier que le personnel déployé a fait preuve des normes d'intégrité les plus élevées dans le cadre de leurs affectations nationales. Le Système de suivi de la gestion des dossiers continue d'être utilisé pour vérifier les antécédents de tous les membres du personnel et rechercher s'ils ont déjà commis des fautes par le passé. Les entités du système des Nations Unies continuent de consulter la base de données ClearCheck dans le cadre des recrutements pour vérifier si les membres du personnel civil ont des antécédents d'exploitation, d'atteintes ou de harcèlement sexuels. Les informations reçues des États Membres sur les fautes commises par le personnel, ainsi que les mesures prises pour les prévenir, y faire face et y remédier, ou le défaut de telles mesures, sont prises en compte dans les décisions relatives aux nouveaux déploiements ou aux déploiements supplémentaires. Les partenaires de réalisation utilisent le système de divulgation des fautes professionnelles pour faciliter l'échange de données

sur ces fautes entre les organisations qui recrutent et les anciens employeurs. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mené un projet pilote dans trois pays par l'intermédiaire du Centre mondial de services des ressources humaines des Nations Unies (« OneHR »). Le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et OneHR étudient actuellement la possibilité de recourir au système de divulgation dans l'ensemble des entités des Nations Unies.

38^a Le Secrétariat assure une gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles selon une approche intégrée, notamment par la mobilisation des hauts responsables des missions. Le Secrétariat révisé actuellement ses outils de gestion des risques en la matière. La Défenseuse des droits des victimes a continué à travailler avec d'autres entités du Secrétariat pour élaborer des politiques et mettre au point des services qui placent les victimes au centre de la prévention et de la lutte contre ces faits.

39^a Le Secrétariat a continué d'offrir une formation aux enquêteurs nationaux grâce à un dispositif de formation des formateurs. Les États Membres participants sont encouragés à organiser leur propre formation et à demander l'aide de l'ONU si besoin est. Le Secrétariat a établi un dialogue avec les États Membres sur l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, notamment en leur adressant une communication fin 2022 et en regroupant leurs réponses et en les mettant à disposition sur le site Web de l'ONU consacrée à la déontologie et à la discipline dans les missions sur le terrain.

40 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

41^a L'équipe spéciale de haut niveau chargée de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire qui visent le personnel des opérations de paix des Nations Unies, créée en 2022, travaille à l'élaboration d'un cadre d'action pour la facilitation et le règlement des demandes. Des communications ont été envoyées aux États Membres en vue de renforcer l'action collective dans ce domaine. La Défenseuse des droits des victimes s'est penchée sur la question de la facilitation du règlement des demandes de reconnaissance de paternité en suspens avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

42 Les enquêtes du Secrétariat sur les faits de harcèlement sexuel signalés sont menées par des enquêteurs qualifiés. Le Secrétariat procède actuellement à un examen des mesures prises pour prévenir les faits de harcèlement sexuel mettant en cause le personnel en tenue et pour y donner suite et recherche des moyens de renforcer ces mesures en coopération avec les États Membres. Un module de formation a été mis au point pour permettre au personnel des Nations Unies et au personnel apparenté de comprendre clairement et concrètement ce que signifie l'approche axée sur les droits des victimes et ce qu'il faut faire pour donner la priorité aux victimes.

43 La nécessité de garantir la dignité par la civilité et un environnement de travail sain sera abordée dans la nouvelle circulaire du Secrétaire général sur les valeurs et les comportements et dans la révision correspondante de l'instruction sur la gestion des performances (ST/AI/2021/4), qui devraient toutes deux être promulguées à la fin de 2023. Une fois ces textes publiés, des orientations sur la manière de prendre en compte ces valeurs et comportements dans la gestion de la performance seront communiquées à l'ensemble du personnel et aux supérieurs hiérarchiques.

44 Comme condition préalable aux déploiements, le Secrétariat demande aux États Membres de certifier que le personnel déployé a fait preuve des normes d'intégrité les plus élevées dans leurs affectations nationales et que les modules de formation de base préalable au déploiement ont été dispensés, y compris une formation sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le cadre des visites d'inspection avant déploiement, le Secrétariat vérifie que la formation a été dispensée à l'aide des modules de formation de l'ONU et que les informations transmises par cette formation sont comprises. Ces

visites sont également l'occasion d'évoquer avec les commandants des contingents déployés leur rôle dans la prévention des fautes et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que de discuter des stratégies pouvant être mises en œuvre à cet effet.

45^a L'ONU a poursuivi ses efforts à l'échelle du système pour mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, notamment grâce à un soutien coordonné du Siège et au renforcement des mécanismes et des pratiques au niveau national. Les efforts visant à renforcer la sensibilisation au sein et au-delà du système des Nations Unies se sont poursuivis, notamment au moyen de formations et de séances d'information à l'intention des chefs de mission et des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'une relève.

46 Si les opérations de sélection (y compris la présélection) pour les postes de haut niveau sont guidées par les orientations internes et le calendrier fixé par le Département des opérations de paix, plusieurs étapes interviennent entre les différentes sections, bureaux et parfois entités du système des Nations Unies, notamment la définition des besoins, la réception et l'examen des candidatures, l'évaluation des candidats et l'intégration des personnes sélectionnées. La vérification des antécédents en matière de respect des droits humains se fait dans des délais convenus dans le cadre de la procédure globale de sélection. Le Secrétariat rappelle qu'il importe de soumettre les dossiers de candidature complets le plus tôt possible, l'examen initial de tous les candidats désignés ne pouvant être mené qu'après réception de toutes les candidatures.

À l'avenir, à la fin de chaque procédure de sélection, tous les États Membres ayant présenté une candidature seront informés lorsque leur candidat n'est pas retenu.

47^a Le Secrétariat continue à mettre au point et à dispenser des formations sur l'environnement à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue à différents niveaux. Deux évaluations des besoins en formation et un état des lieux de la formation interne ont été réalisés, ce qui a permis d'élaborer un plan de formation visant à poursuivre l'élaboration de supports de formation spécialisés à l'intention du personnel de maintien de la paix.

Le Secrétariat s'est efforcé de garantir la disponibilité de matériel et de services susceptibles de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale et à l'optimisation de l'efficacité, notamment en améliorant les contrats-cadres pour les systèmes d'énergie renouvelable, les solutions de traitement des eaux usées et le matériel de gestion des déchets.

48^a Grâce à la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023), des progrès tangibles ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la minimisation des risques, l'augmentation de l'efficacité, l'avancement des travaux sur les énergies renouvelables et la nécessité de laisser une empreinte positive. Une nouvelle stratégie, intitulée « stratégie environnementale 2023-2030 : responsabilité, ambition, héritage », est en cours d'élaboration et devrait être finalisée à la fin de l'année 2023. Il y est notamment proposé de poursuivre les travaux dans les cinq piliers opérationnels.

Avec les partenaires du pacte pour l'énergie, le Secrétariat continue de rechercher des moyens de répondre à ses besoins en matière de transition énergétique d'une manière qui crée un avantage secondaire pour les populations locales, laissant une empreinte positive au-delà de la durée de vie de la mission.

III. Partenariats

52^a Les missions s'efforcent de renforcer la communication collaborative avec les gouvernements hôtes et les acteurs nationaux et locaux, notamment la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, en vue d'améliorer la compréhension des fonctions, des attributions et des capacités des missions et de lutter contre la désinformation et la mésinformation.

- 53 Le Secrétariat continue de travailler avec les organisations régionales et sous-régionales pour favoriser une approche de multilatéralisme en réseau. Les efforts ont porté sur les partenariats sur le terrain qui prennent appui sur des dispositifs de liaison pour les questions de paix et de sécurité. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, tout comme l'accélération de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ont continué de faire l'objet d'une attention particulière. De nouvelles mesures ont été prises pour concrétiser les priorités communes de l'ONU et de l'Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises pour 2022-2024, l'accent étant mis sur la coopération entre les missions et opérations sur le terrain, le renforcement et le développement des capacités des services de police, la réforme du secteur de la sécurité et la planification des transitions. L'appui aux cadres politiques, à la sécurité climatique et à la lutte contre la désinformation et la mésinformation a été un autre sujet d'attention.
-
- 54 La version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées est actuellement mise en œuvre dans toutes les entités des Nations Unies, y compris dans les missions de maintien de la paix et au Siège.
- Un atelier destiné aux responsables de la planification des missions, organisé en mars 2023, était axé sur l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience tout au long du cycle de planification, y compris sur les pratiques d'intégration et les difficultés rencontrées dans les missions.
-
- 55^a Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, le Département des opérations de paix continue de faciliter les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin de multiplier les échanges d'informations et de favoriser les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités.
- Le Secrétariat continue de travailler sur le système en ligne du mécanisme de coordination souple.
-
- 56 Après le succès de la mise en place en 2022 du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour la coopération dans les opérations de maintien de la paix (un réseau de renforcement des capacités) à la première conférence latino-américaine et caribéenne sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui s'est tenue à Lima en septembre 2022, le mécanisme de coordination souple aide actuellement les États Membres à installer deux autres réseaux régionaux de formation et de renforcement des capacités en Asie du Sud et centrale ainsi que dans le Pacifique. Les statuts constitutifs du Réseau latino-américain et caribéen pour la coopération dans les opérations de maintien de la paix ont été signés à la deuxième conférence du genre, qui s'est tenue à Buenos Aires en septembre 2023.
-
- 57^a Dans le cadre de son programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel a fourni, au personnel en tenue de plus de 40 pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au Brésil, au Cambodge, en Indonésie, au Kenya et en Ouganda, une formation dans les domaines suivants : génie ; questions médicales ; commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance ; technologies destinées à la sécurité des camps. Les consultations des parties prenantes au cours du premier semestre 2023, y compris un atelier en mai 2023 auquel ont assisté 28 participants originaires de 19 États Membres, ont permis de recenser des capacités nouvelles et mal desservies, ainsi que des lacunes dans l'appui opérationnel, ce qui a contribué à la refonte du programme.
-
- 58 L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont continué d'exécuter le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). Le

Département de l'appui opérationnel a continué de dispenser une formation au génie dans le contexte du maintien de la paix à l'intention des pays fournisseurs de contingents dans la région. Le Plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité a été adopté et lancé par l'ASEAN en décembre 2022. Le Département des opérations de paix a présenté un exposé au sommet de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité en juillet 2023.

- 59 Dans son rapport sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2023/303), le Secrétaire général a procédé à une analyse des enseignements tirés depuis 2017 sur la mobilisation d'un financement prévisible et durable pour les opérations de paix africaines, en mettant particulièrement l'accent sur la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
-
- 60^a Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, avec le concours du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, ont poursuivi leur dialogue avec la Ligue. Le Département des opérations de paix a renforcé les capacités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Département de l'appui opérationnel a renforcé sa coopération avec la Ligue en matière de soutien opérationnel.
-
- 61 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.
-
- 62 Les remboursements pour le personnel en tenue et le matériel appartenant aux contingents déployés sur le terrain dans des unités constituées en vertu d'un mémorandum d'accord sont certifiés dans les 90 jours suivant le trimestre précédent. Les remboursements certifiés sont décaissés lorsque les liquidités le permettent.
-
- 63 Les normes et les supports de formation sont actualisés régulièrement, de manière à les aligner sur les besoins opérationnels, les résultats des visites dans les missions, les constatations issues des évaluations des besoins de formation et les nouvelles directives, qu'il s'agisse de politiques, de lignes directrices ou d'instructions permanentes.
-
- 64 Les documents actualisés élaborés pour chaque mission en ce qui concerne le déploiement des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont disponibles sur demande des États Membres. Le Secrétariat poursuit son étroite collaboration avec les centres de formation mondiaux, régionaux et nationaux, notamment par l'intermédiaire du mécanisme de coordination souple.
-
- 65 La Division de la police a continué à coordonner et à faciliter les discussions informelles avec les pays fournisseurs de personnel de police sur l'évolution des besoins et sur les fonctions et attributions respectives.
-
- 66 Lors des réunions d'information informelles organisées à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et d'autres acteurs (tels que le Groupe consultatif pour les questions stratégiques de police et les pays fournisseurs de personnel de police), la Division de la police a fait le point sur la représentation équitable des pays fournisseurs de personnel de police dans le cadre des déploiements de la police des Nations Unies.
-
- 68^a La sixième conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2022, a été l'occasion de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies
-

pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le groupe de travail conjoint ONU-Union africaine sur les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et les initiatives de sécurité spéciales s'est également réuni à intervalles réguliers.

L'ONU a aidé l'Union africaine à renforcer sa capacité de faire en sorte que ses opérations de soutien à la paix soient planifiées et menées dans le respect du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et des normes de déontologie et de discipline applicables. Dans le contexte du projet de cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine, soutenu par l'Union européenne et le Secrétariat, les politiques de l'Union africaine en matière de sélection et de filtrage du personnel et de protection des civils ont été adoptées.

69 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

70 Dans son rapport sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations relatives au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine mandatées par le Conseil (S/2023/303), le Secrétaire général a recommandé au Conseil de jeter les bases d'une nouvelle génération d'opérations de paix dirigées par l'Union africaine et soutenues par l'ONU sur le continent africain, conformément à l'importance croissante accordée à l'imposition de la paix, et avec un financement prévisible et durable, y compris au moyen de contributions évaluées par l'ONU au cas par cas.

71 Le 28 novembre 2022, la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur cinquième réunion consultative informelle annuelle, qui portait sur les changements climatiques et la consolidation de la paix. Les participants ont préconisé l'adoption de mesures préventives efficaces pour éviter que les changements climatiques ne compromettent la paix et la sécurité et souligné qu'il importait de disposer de données officielles et précises pour orienter les interventions contre les menaces climatiques.

72 Par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'ONU a continué de soutenir le renforcement de la Force africaine prépositionnée en collaborant étroitement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour élaborer des politiques, des lignes directrices et des instructions permanentes, renforcer les capacités civiles, militaires et policières, et appliquer les décisions issues de la quatorzième réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense et la sécurité concernant le renforcement de la Force, y compris l'opérationnalisation de la Base logistique continentale et Capacité africaine en attente.

En collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Département de l'appui opérationnel a renforcé la coopération et approfondi la compréhension mutuelle sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme d'échange de connaissances et de compétences. Le Département a également accueilli deux représentants médicaux de l'Union africaine pour observer le cours d'assistants médicaux sur le terrain dans le cadre du programme de partenariat triangulaire.

73 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

74 Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine poursuivent leur action commune en vue de renforcer leurs activités conjointes de planification, de déploiement, de gestion et de transition des opérations de paix de l'Union africaine en s'appliquant à mettre en œuvre la déclaration conjointe du 6 décembre 2018 sur la coopération dans le cadre des opérations de soutien à la paix

de l'Union africaine. Il a été fait appel à des services de consultants pour rédiger un document de planification commun à l'Union africaine et à l'ONU.

75^a Le Secrétariat a poursuivi son travail avec l'Union africaine en vue de renforcer la mise en œuvre de son cadre normatif en matière de réforme du secteur de la sécurité, participé à des consultations avec l'Union africaine et la Banque mondiale sur le projet de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et continué d'apporter un soutien technique à l'élaboration de la stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés et de la stratégie de lutte contre les mines de l'Union africaine, ainsi qu'à la mise en œuvre de stratégies visant à réduire les menaces liées aux explosifs dans toute l'Afrique.

Le Secrétariat a continué à apporter son soutien à l'Union africaine dans le domaine de l'état de droit.

76 En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, y compris dans les domaines d'activité décrits dans la déclaration conjointe du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 6 décembre 2018.

77 Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont poursuivi leur partenariat stratégique visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur la coordination et l'échange d'informations en vue de promouvoir la réalisation des objectifs communs.

Les représentants et envoyés spéciaux de l'ONU et leurs homologues de l'Union africaine ont continué à faire des exposés au Conseil de paix et de sécurité et au Conseil de sécurité, respectivement, sur des situations nationales et régionales ainsi que sur des questions thématiques.

78 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

79 Le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité ([S/2023/303](#)) a été présenté au Conseil le 1^{er} mai 2023.

80 Voir le paragraphe 79.

IV. Consolidation et pérennisation de la paix

84 Le projet des Nations Unies relatif aux transitions a contribué à rendre l'Organisation plus prévoyante et plus souple dans les situations de conflit où des opérations de paix sont présentes, en opérant un virage important vers le soutien sur le terrain, à la suite de la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et du rapport du Secrétaire général sur la transition des opérations de paix des Nations Unies ([S/2022/522](#)). L'examen et la révision des feuilles de route de transition des missions des Nations Unies ont été au cœur de cet effort. L'aide apportée s'est concentrée sur les situations de transition précoce et avancée et a permis de veiller, d'une part, à ce que les stratégies soient élaborées dès le début du cycle de vie d'une mission, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement hôte et les partenaires sur le terrain, et, d'autre part, à ce qu'elles soient étroitement alignées sur les efforts globaux d'évaluation et de planification intégrées des missions et intégrées dans ces efforts.

85 Les missions de maintien de la paix ont continué d'aider les gouvernements hôtes à mettre en œuvre leurs priorités en matière d'établissement et de renforcement des institutions garantes de

l'état de droit. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et promouvoir le règlement pacifique des différends, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont collaboré avec les acteurs de la justice coutumière pour rendre la justice dans des zones reculées souvent inaccessibles aux institutions légales et à renforcer la collaboration entre les acteurs de la justice coutumière et de la justice légale.

Dans la version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est désigné comme le cadre stratégique commun par défaut. Cette disposition facilitera l'assistance aux acteurs nationaux conformément à leurs priorités et stratégies et en étroite coordination avec les équipes de pays des Nations Unies.

86 Le Secrétariat prend note de la recommandation et continuera à travailler avec les missions pour surveiller toute épidémie et appliquer les enseignements tirés lors de futures situations d'urgence mondiales.

87 L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre a vocation à renforcer la collaboration stratégique en complément de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et d'autres instances de coordination. La Cellule mondiale de coordination a exploité sa capacité à convoquer les acteurs de l'état de droit dans l'ensemble du système des Nations Unies pour organiser des réunions par pays afin de discuter de la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et celle de la MINUSMA. Elle a permis à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO de mettre en œuvre des programmes conjoints visant à aider les autorités des États hôtes à mettre en place des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit qui soient représentatives, efficaces et responsables.

88^a Après le lancement du cours en ligne obligatoire sur les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales à l'intention des candidats potentiels, la Division de la police et le Service intégré de formation ont collaboré avec les États Membres pour améliorer le respect des normes relatives à la formation préalable au déploiement, notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police. La Division de la police a continué à accueillir les contributions des États Membres au concept d'équipe de police spécialisée et aux déploiements ultérieurs. Un manuel sur l'administration et la gestion des équipes de police spécialisées est en cours de mise au point.

Les demandes d'expertise spécialisée dans le secteur de la sécurité ont fortement augmenté, ce qui a entraîné le déploiement du corps permanent des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité. En coordination avec le Bureau des affaires militaires, le Service de la lutte antimines a entrepris trois validations de compétences militaires, deux visites d'évaluation et de consultation, ainsi que deux études des capacités militaires et policières. Il a engagé une collaboration avec sept pays fournisseurs de contingents en vue de renforcer les capacités nationales, de revoir les programmes d'études et de dispenser des formations.

Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires a noué un dialogue avec les pays fournisseurs de personnel pénitentiaire pour mettre en évidence les liens entre les différents acteurs que sont la justice, l'administration pénitentiaire, la police et l'armée.

89 Une séance d'information, notamment sur le travail des équipes de police spécialisées, sera organisée sur la base des interactions précédentes avec les États Membres.

90^a Sept mandats de mission font référence au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Au total, trois missions disposent de politiques et de cadres de planification sur la

question, et des mécanismes de coordination ont été mis en place au Siège et dans 11 missions. Les opérations de maintien de la paix donnent la priorité à la participation des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix.

Les missions ont engagé un dialogue avec les populations locales par l'intermédiaire de leurs composantes civile et en tenue afin d'instaurer la confiance, de soutenir les mécanismes locaux de protection, de s'attaquer aux facteurs de conflit et de favoriser la réconciliation et la cohésion sociale. Les assistants chargés de la liaison avec la population locale ont joué un rôle essentiel pour renforcer la mobilisation de la population. Ainsi, par exemple, les activités de la MONUSCO dans le domaine des affaires civiles ont joué un rôle crucial dans l'apaisement des tensions en Ituri (République démocratique du Congo) entre populations déplacées et populations d'accueil.

Au cours de la période 2023-2024, le Département des opérations de paix compte procéder à un examen des pratiques actuelles en matière d'approches axées sur les populations à l'appui des initiatives de paix et des activités de réconciliation locales.

91 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

92 Conformément aux pouvoirs délégués, les besoins en matière d'activités relatives aux programmes sont recensés, et les demandes de financement ainsi que la communication d'information à ce sujet sont établies individuellement par les missions de maintien de la paix dans le cadre de l'établissement du budget. Les informations relatives aux aspects financiers des activités relatives aux programmes et aux domaines thématiques, ainsi qu'aux partenaires d'exécution, sont incluses dans le budget de chaque mission. Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix ne procèdent pas à des évaluations de risques distinctes en ce qui concerne les activités relatives aux programmes.

93^a Les missions ont continué à tirer parti des projets à impact rapide pour renforcer la confiance dans les missions et les processus de paix. On estime que 2,6 millions de personnes ont bénéficié directement et indirectement de la mise en œuvre de projets à impact rapide, en particulier dans les zones rurales. Près de 400 projets ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2022/23, pour un montant de plus de 13 millions de dollars répartis sur sept missions. La plupart des projets à impact rapide ont apporté des avantages tangibles à la population et permis aux autorités locales d'améliorer la prestation de services qui ont contribué à s'attaquer aux facteurs de conflit, à réduire les tensions et à instaurer la confiance dans le règlement pacifique des différends.

94 La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de rendre compte au Conseil de sécurité et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'action qu'elle mène pour mettre en œuvre des changements structurels et s'adapter au nouveau contexte et au nouvel environnement opérationnel.

Jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2023, la MINUSMA a apporté son soutien à la transition politique et à la mise en œuvre de l'accord de paix. La MINUSMA a appuyé l'élaboration de la stratégie de stabilisation du centre, lancée par le Gouvernement du Mali en mars 2023.

La MINUSS a apporté son concours à la mise en œuvre de l'accord de paix. La Mission avait pour mandat d'adopter un horizon stratégique de trois ans comme base d'une stratégie politique cohérente. Elle a mis en garde à plusieurs reprises contre la lenteur de la mise en œuvre de l'accord et les problèmes politiques et sécuritaires qui en résultent.

95 Un fort accent est mis sur l'amélioration de la compréhension de l'Organisation et des partenariats en ce qui concerne les défis de la transition, y compris les initiatives sur le maintien des acquis en matière de protection des civils au-delà de la transition de la présence des Nations

Par. du rapport
A/77/19

Unies en République démocratique du Congo et sur le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières internationales.

Le Département des opérations de paix s'appuie sur la collaboration avec des entités régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques, et des institutions de recherche.

La directive du Secrétaire général pour la planification de l'élaboration de processus de transition des Nations Unies cohérents et homogènes fournit un cadre pour promouvoir une approche du développement et de la paix et de la sécurité dans le contexte des transitions.

96 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

97 En coordination avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix a continué à soutenir les partenariats stratégiques avec la Banque mondiale, en particulier dans le contexte de la transition de la MONUSCO. En février 2023, une mission conjointe entre le Département, le Bureau et la Banque mondiale s'est concentrée sur le programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Un projet avec la Banque mondiale sur le renforcement des partenariats dans le domaine de la gouvernance du secteur de la sécurité a été mis en œuvre.

98 Cette recommandation ne s'adresse pas au Secrétariat.

99^a La MONUSCO a continué à soutenir l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et mis en œuvre des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité.

La MINUSCA a continué de prêter appui au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de mettre en œuvre le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en apportant un soutien à 4 321 bénéficiaires (2 203 hommes et 2 118 femmes) au total, soit une quasi-parité hommes-femmes.

Avant la fin de son mandat, la MINUSMA, en collaboration avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et la Banque mondiale, a apporté son soutien à un projet pilote de réintégration de 900 femmes associées à des groupes armés.

V. Performance et responsabilité

103^a Les missions ont continué à élaborer et à actualiser leurs analyses des conflits, des situations, des stratégies et des documents de planification. En sus d'évaluer les concepts, les stratégies politiques et les plans de mission, dans les environnements intégrés, les missions ont continué d'évaluer, de planifier, de mettre en œuvre et de contrôler conjointement avec leurs partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction ou avec le soutien des groupes ou effectifs chargés de la planification de la mission. La politique relative aux groupes de la planification de la mission est en cours de finalisation. Cependant, nombre de missions de maintien de la paix se heurtent à un manque de ressources dans le domaine de l'évaluation et de la planification.

Toutes les missions utilisent désormais le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour assurer la planification intégrée de l'ensemble de la mission et effectuer régulièrement des études d'impact. Plusieurs missions ont commencé à élaborer des plans de mission corrélés avec leurs cadres de résultats dans le Système. Les indicateurs du Système peuvent être utilisés pour suivre les progrès réalisés par rapport à ces plans. Les missions ont commencé à aligner leurs cadres sur les cadres budgétaires axés sur les résultats afin de les orienter davantage vers l'impact.

104 Le Secrétariat a examiné la question de la mesure des résultats et donné des informations générales sur le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix lors de la réunion de haut niveau sur l'Action pour le maintien de la paix Plus tenue en mai 2023. Le cadre a été révisé et diffusé en mars 2023, accompagné d'une mise à jour sur les changements. Une deuxième mise à jour a été communiquée au Comité spécial des opérations de maintien de la paix en septembre 2023. Les données sur la performance continuent d'être intégrées dans le Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police du Département des opérations de paix.

Le Département des opérations de paix termine actuellement la mise au point d'un cadre de reconnaissance des performances exceptionnelles.

Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a lancé un dispositif de reconnaissance et de récompense du mérite en mai 2023. La politique de l'Organisation en matière de gestion de la performance a été entièrement revue (y compris par le personnel), et les mesures correctives existantes en cas de problèmes de performance ont été reconfirmées. Le Département de l'appui opérationnel continue de fournir des informations sur la mauvaise performance à l'ensemble des spécialistes des ressources humaines.

105 En juillet 2023, le Département des opérations de paix a présenté au Comité d'état-major un exposé sur les orientations relatives à la reconnaissance de la performance exceptionnelle des unités militaires, lequel a rencontré un large soutien au sein du Comité. Le nouveau dispositif de reconnaissance et de récompense du mérite et les ressources correspondantes fournissent le contexte nécessaire aux entités pour créer leurs propres cadres en la matière.

106 Le Département des opérations de paix a élaboré et mis en œuvre de nouvelles normes de performance militaire pour 10 types d'unités militaires (y compris des unités spécialisées) afin que le Secrétariat puisse évaluer les problèmes de performance dans les unités militaires.

107 L'évaluation et la planification intégrées et l'intégration stratégique et opérationnelle sont essentielles pour garantir la cohérence autour d'une stratégie commune et optimiser les résultats collectifs. Des concepts et des plans de mission ont été établis et facilitent l'intégration, garantissent la clarté de la hiérarchisation des priorités et l'échelonnement des tâches pour la mise en œuvre du mandat, et offrent une base pour le suivi de la performance et de l'impact.

Le renforcement du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'Organisation (dont les mécanismes de contrôle) s'applique pleinement à toutes les missions, notamment les exigences liées à la gestion des risques, les déclarations relatives au contrôle interne et le suivi centralisé de l'exercice des pouvoirs délégués par toutes les entités du Secrétariat.

Grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, toutes les missions de maintien de la paix procèdent régulièrement à des évaluations intégrées de l'impact à l'échelle de la mission.

108 Toutes les missions de maintien de la paix ont recours au Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Au 10 octobre 2023, plus de 35 000 points de données avaient été introduits dans le système pour un total de 685 indicateurs. Au total, plus de 57 études d'impact ont été réalisées à ce jour. Toutes les missions informent régulièrement leurs responsables du résultat des évaluations, y compris des recommandations d'ajustements opérationnels visant à améliorer la mise en œuvre du mandat. Les missions s'appuient de plus en plus sur les données et les études d'impact figurant dans les rapports du Secrétaire général et sur les fiches d'information présentées lors des séances d'information du Conseil de sécurité. Le Secrétariat continue de fournir une formation régulière aux missions et élabore actuellement un programme de formation pour les composantes en tenue.

Par. du rapport
A/77/19

- 109^a La principale base de données utilisée pour apprécier la situation dans les missions de maintien de la paix est le système géospatial d'appréciation de la situation, module de Unite Aware servant à recueillir des données sur les incidents et les activités. Le Département des opérations de paix a travaillé en étroite collaboration avec les missions de maintien de la paix et l'équipe chargée du progiciel pour assurer l'interopérabilité entre les systèmes, lorsqu'il y a chevauchement.
-
- 110 Le comité client des opérations de maintien de la paix ne s'est pas réuni en 2023. Les hauts responsables des missions se sont entretenus avec les secrétaires généraux adjoints chargés du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité lors de la réunion de haut niveau sur l'Action pour le maintien de la paix Plus en mai 2023.
-
- 111 Le Département des opérations de paix continue de s'employer à sélectionner des contingents auxquels n'est associée aucune restriction d'emploi et à mettre au point une procédure concernant le traitement des restrictions, qui sera consignée dans le prochain manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies. Il existe un mécanisme permettant d'obtenir régulièrement auprès du quartier général de chaque force des informations actualisées sur toute restriction non déclarée.
- Le projet d'instructions permanentes pour la sélection des unités militaires prend également en considération les éventuelles restrictions lors de la sélection des unités en vue de leur déploiement.
- La Division de la police suit de près tous les aspects concernant les restrictions et prend les mesures d'atténuation nécessaires s'il y a lieu. Considérées par le Secrétariat comme un élément de mauvaise performance, les restrictions éclairent les considérations relatives au déploiement futur.
-
- 112 Le Bureau des affaires militaires examine périodiquement la capacité des unités déployées à mettre en œuvre le mandat au moyen d'études sur les capacités militaires. Les lacunes sont comblées par des plans d'adaptation et de reconfiguration de la force, en coordination avec la Mission, le Département de l'appui opérationnel et les pays fournisseurs de contingents.
- La Division de la police collabore avec les pays fournisseurs de personnel de police sur les plans d'adaptation des missions, le cas échéant.
-
- 113 De nouvelles lignes directrices sur le système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur le niveau d'engagement Déploiement rapide ont été publiées en août 2023 afin d'améliorer la procédure actuelle de constitution des forces. Les visites d'évaluation et de consultation stratégiques en personne se poursuivent pour vérifier que les annonces de contributions dans le cadre du processus de sélection répondent à toutes les normes et exigences des Nations Unies. De nouvelles instructions permanentes sur les visites d'évaluation et de consultation sont en cours de finalisation. Toutes les lacunes dans les missions ont été comblées grâce aux annonces de contribution figurant dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix.
-
- 114 En concertation avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les missions, le Département de l'appui opérationnel continue de consulter les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et à leur communiquer des informations factuelles au sujet des modifications apportées aux mémorandums d'accord découlant des mandats du Conseil de sécurité, des résolutions de l'Assemblée générale, des activités prescrites et des conditions opérationnelles, y compris dans le cadre de réunions informelles régulières.
- Les états généraux des besoins par unité qui servent de base à la constitution de forces stratégiques et à la préparation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont

tous été mis à jour en août 2023 pour tenir compte des nouvelles exigences opérationnelles et techniques en matière de déploiement dans le cadre des opérations des Nations Unies. Une séance d'information en personne a été organisée le 30 août 2023 pour expliquer les changements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Lors de ses visites d'évaluation et de vérification opérationnelles, la Division de la police examine attentivement l'évolution des besoins et assure le suivi des modifications devant être apportées aux mémorandums d'accord et aux états des besoins par unité, le cas échéant.

115 Tous les pays fournisseurs de contingents ont la possibilité de proposer des candidats qualifiés lorsqu'un poste devient vacant. Pour les postes contractuels et les postes clés du personnel en tenue hors contingents, des entretiens axés sur les compétences ou des entretiens de validation sont organisés. Afin d'optimiser la transparence et l'intégrité, les jurys d'entretien sont composés de représentants des services concernés et des missions sur le terrain. Afin de garantir le recrutement et le déploiement du personnel en temps voulu, la procédure est lancée 180 jours avant l'expiration du tour de service du titulaire.

Le Département de l'appui opérationnel continue de conseiller et de soutenir les missions en ce qui concerne le recrutement et l'accréditation du personnel médical déployé sur le terrain.

116 Voir le paragraphe 57 sur le programme de partenariat triangulaire.

Le système en ligne du mécanisme de coordination souple, actuellement en cours de développement, permettra aux États Membres d'échanger des informations sur la formation et le renforcement des capacités avec le Département des opérations de paix et les partenaires. La quatrième enquête annuelle sur le renforcement des capacités a fourni des informations sur la participation des États Membres aux activités de renforcement des capacités de maintien de la paix, à la fois en tant que fournisseurs et bénéficiaires, et, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Département a mené une enquête pour cartographier les institutions de formation au maintien de la paix des États Membres dans le but de recenser les capacités de formation existantes dans chaque région.

117^a La Division de la police a formé un groupe de formateurs qui peuvent être déployés dans des missions pour une durée limitée afin d'aider les unités de police constituées.

Pour mettre en œuvre les instructions permanentes sur les équipes itinérantes de formation fournies par les États Membres, le Département des opérations de paix a demandé aux États Membres de désigner des candidats pour constituer un fichier d'experts ayant des compétences en matière de formation ou une spécialisation dans un ou plusieurs des 16 domaines les plus demandés dans le cadre des missions. Les experts sont initialement inscrits sur le fichier pour une durée de deux ans. Quatre États Membres ont désigné des experts ou une entité spécialisée.

118^a Des normes et des supports de formation actualisés, basés sur les besoins opérationnels actuels, peuvent être téléchargés sur le site Web du Portail de ressources sur le maintien de la paix. Ils comprennent des supports de formation propres à diverses catégories de personnel en tenue, notamment sur des tâches spécialisées (protection des civils, protection des enfants, femmes et paix et sécurité, état de droit, etc.). Les documents élaborés pour chaque mission pour les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont disponibles sur demande auprès du Département des opérations de paix. Toutefois, le volume des demandes de traduction dépasse de loin le soutien et les contributions volontaires disponibles. Au 20 août 2023, la moitié des modules de formation avaient été traduits en français et quelques-uns l'avaient été dans d'autres langues officielles de l'ONU. Les traductions de tous les documents sont téléchargées au fur et à mesure sur le site Web du Portail de ressources sur le maintien de la paix.

119 Le Département des opérations de paix travaille à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, en se concentrant sur

les partenariats pour établir une infrastructure de formation durable afin d'offrir des programmes réguliers spécifiques à tous les États Membres intéressés dans toutes les régions du monde. Avec le soutien des États Membres, il s'agit notamment de recenser les pays pilotes qui organisent régulièrement des cours spécifiques pour les pays fournisseurs de personnel de police et ont des équipes itinérantes de formation pouvant être déployées.

120 La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens a coordonné une réunion informelle entre les entités du Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents afin de discuter des mécanismes de relève des moyens critiques, et élabore actuellement une note de cadrage sur ce sujet et sur d'autres arrangements multinationaux. Le Secrétariat continue de recenser les tendances en matière de besoins critiques dans le domaine des capacités en tenue et d'en faire part aux États Membres.

121 Sur la base des rapports d'inspection trimestriels reçus de chaque mission sur le terrain, les missions permanentes respectives sont informées par écrit des lacunes dans les moyens déployés au titre d'un mémorandum d'accord.

Le Bureau des affaires militaires apporte son expertise en coordination avec les quartiers généraux des forces lors des négociations sur les mémorandums d'accord lorsque le matériel à déployer peut être remplacé par du matériel de substitution ou lorsque le déploiement du matériel peut être différé jusqu'à ce qu'il devienne déployable par le pays fournisseur de contingents. Le Service de la planification militaire examine et certifie le tableau des écarts et continue d'évaluer périodiquement les capacités dans le cadre des études sur les capacités militaires.

122 La Division de la police effectue des visites régulières des équipes d'évaluation des performances afin de veiller à ce que le matériel appartenant aux contingents soit utilisé et attribué de manière responsable et efficace, conformément à l'état des besoins par unité et au mémorandum d'accord.

Si les unités militaires, une fois déployées, tombent sous le contrôle opérationnel du commandant de la force de la mission, le Bureau des affaires militaires assure néanmoins un contrôle au moyen d'études sur les capacités périodiques et d'une communication avec la composante de la force aux niveaux du commandement et de l'état-major. Les lacunes en matière de capacités, lorsqu'elles sont recensées, font l'objet d'une analyse approfondie et les modifications nécessaires sont apportées aux états des besoins par unité.

123 Les responsabilités du Secrétariat, qui sont convenues lors des négociations sur les mémorandums d'accord, font partie du processus de vérification et communication de l'information sur le matériel appartenant aux contingents et font l'objet d'un suivi au moyen du cadre de performance trimestriel.

L'état des besoins par unité précise le type de matériel majeur et les exigences en matière de soutien logistique autonome. Si l'unité est équipée pour des opérations temporaires pour une période limitée, qui est mentionnée dans l'état des besoins par unité, le déploiement à long terme loin des bases permanentes a donné lieu à des préoccupations à long terme. Le Secrétariat s'est efforcé d'établir les responsabilités et d'assurer le respect du principe de responsabilité afin de garantir la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel de maintien de la paix en tenue sur le terrain.

124 Le Secrétariat continue de soutenir les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pendant les opérations de retrait. Le Département de l'appui opérationnel a apporté un soutien important et une aide à la coordination dans le cadre du retrait de la MINUSMA, notamment en ce qui concerne l'élimination des munitions périmées et du matériel inutilisable appartenant aux contingents, ainsi que le rapatriement du personnel et du matériel.

125 Si les procédures de sélection (y compris pour les postes de haut niveau) sont guidées par des orientations et des calendriers internes au Secrétariat, plusieurs étapes interviennent entre différentes sections, bureaux et parfois entités. Le Secrétariat rappelle qu'il importe de soumettre les dossiers de candidature complets le plus tôt possible, l'examen initial de tous les candidats désignés ne pouvant être mené qu'après réception de toutes les candidatures.

À l'avenir, à la fin de chaque procédure de sélection, les États Membres ayant présenté une candidature seront informés lorsque leur candidat n'est pas retenu. De nombreux facteurs sont pris en compte dans les procédures de sélection confidentielles (prestation lors de l'entretien, situation sur le terrain, exigences propres au poste, composition de l'équipe dirigeante de la mission, etc.). En raison de ces facteurs et pour protéger la confidentialité de chaque candidat, les motifs de la non-sélection ne sont pas communiqués.

126 Le Département des opérations de paix travaille à la mise en œuvre de l'examen et espère que celui-ci sera prêt d'ici à 2024.

127^a Les missions de maintien de la paix renforcent les interactions et font progresser les communications coordonnées avec les autorités hôtes, les populations locales et autres acteurs clés au niveau local et mondial. La campagne de communication phare intitulée « La paix commence avec moi » crée un lien émotionnel plutôt que transactionnel entre missions et parties prenantes et a attiré de nouveaux publics.

Une nouvelle politique de communication stratégique commune a été élaborée et une politique propre aux officiers de communication est en cours de finalisation. La priorité est de mettre en œuvre le rapport du Secrétaire général présenté au Conseil de sécurité sur l'examen stratégique de la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/2023/282), notamment en systématisant les processus d'analyse de la perception des missions, en adaptant les approches en matière de communication et en évaluant l'impact, en élaborant de nouvelles stratégies de communication assorties de mesures visant à lutter contre la mésinformation et la désinformation et à anticiper les chocs futurs, en apportant des renforts aux missions et en élaborant de nouveaux programmes de formation à l'intention des représentants spéciaux, des chefs de mission et des spécialistes de l'information en tenue.

128^a Conformément à la politique relative aux projets à impact rapide, toutes les composantes des missions sont censées participer activement à la recherche de projets à impact rapide et à la présentation de propositions. La pratique consistant à déterminer les besoins en projets à impact rapide et à élaborer des propositions suppose la mobilisation active des acteurs locaux par les composantes civiles comme en tenue.

La mise en œuvre des projets à impact rapide est généralement confiée à des organisations non gouvernementales locales, à des autorités ou à des associations locales. Les composantes civiles supervisent souvent l'exécution des projets à impact rapide sans les mettre en œuvre directement. L'accent est mis sur la promotion de l'appropriation locale afin de favoriser l'instauration d'un climat de confiance. Il arrive que les composantes en tenue mettent en œuvre directement des projets à impact rapide. Toutefois, les complexités associées aux chaînes d'approvisionnement en matériaux de construction posent souvent des problèmes à cet égard et favorisent donc le recours aux entrepreneurs locaux.

129^a Le Département des opérations de paix, avec le concours des États Membres, organise des activités complexes de gestion de crise dans les missions sur le terrain, en se concentrant sur les capacités essentielles de gestion de crise, y compris les risques naturels, le cas échéant (par exemple, la MONUSCO). Sur demande, le Département déploie une équipe chargée d'examiner les réponses aux crises en collaboration avec les missions, et organise chaque année un cours sur la gestion, l'intégration et la coordination des crises à l'intention des chefs de mission sur le terrain. En outre, il organise un cours annuel sur le système de gestion de la résilience

Par. du rapport
A/77/19

institutionnelle et soutient les missions dans leur planification d'urgence afin d'améliorer l'état de préparation général.

130^a La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) met actuellement en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique de 2021.

Le concept de la mission de la MINUSS a été révisé afin d'articuler son orientation stratégique, conformément à la résolution 2567 (2021), dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la mission était conçu pour faire avancer une vision stratégique triennale pour le Soudan du Sud (2021-2024).

131^a Toutes les demandes justifiées d'indemnisation pour décès ou invalidité sont certifiées pour remboursement dans un délai de 90 jours à compter de la réception de toutes les pièces justificatives requises.

Comme suite à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, le Département de l'appui opérationnel a lancé un projet visant à rationaliser le traitement des demandes d'indemnisation pour décès et invalidité. Le projet pourra comprendre des changements législatifs, procéduraux, technologiques ou autres.

Si un modèle d'autopsie a été publié par le Siège il y a plusieurs années, les États Membres dans lesquels les soldats de la paix sont déployés ne disposent pas toujours des capacités adéquates pour s'y conformer. Par conséquent, les autopsies à l'appui des demandes d'indemnisation sont de qualité médiocre et les demandes d'indemnisation sont accordées aux demandeurs, même si la cause du décès n'est pas directement liée à l'exercice des fonctions dans la zone de la mission.

Le Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies (2015) est en cours de mise à jour et en est à la troisième phase de mise en œuvre.

132 Le 1^{er} septembre 2023, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/2023/646).

133 L'examen de la quantité et de la qualité des rations fournies aux troupes n'a pas encore commencé. Les efforts déployés pour obtenir l'expertise technique équilibrée et transparente requise pour le groupe de travail n'ont pas porté leurs fruits, car les États Membres n'ont manifesté qu'un intérêt limité, malgré de nombreuses communications et séances d'information officielles. L'examen a été présenté dans les propositions de projet visant à obtenir un financement extrabudgétaire pour 2024, mais aucune contribution n'a été annoncée.

VI. Questions politiques

137 Le Secrétariat privilégie la primauté des solutions politiques en mettant l'accent sur la cohérence collective autour d'une stratégie politique. La MINUSCA a approuvé une stratégie politique de mission pluriannuelle visant à utiliser pleinement le maintien de la paix comme outil politique pour promouvoir une paix durable en République centrafricaine. La MINURSO a continué de s'employer à désamorcer le conflit en plaidant pour une cessation des hostilités qui permette d'instaurer un climat propice au processus politique sous la direction de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

138 Guidée par son concept de mission et sa stratégie politique globale, la MONUSCO a encouragé les initiatives de paix et la cohésion sociale dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo et soutenu des projets de réduction de la violence dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris l'opérationnalisation du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

La MINUSMA a été guidée par le principe de la primauté du politique jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a usé de ses bons offices pour tenter de revitaliser l'accord de paix et mené un dialogue politique pour soutenir la transition politique malgré des difficultés croissantes.

139 Le Département des opérations de paix a mis en place un processus de suivi des progrès réalisés dans le cadre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Depuis juillet 2022, trois rapports d'activité ont été publiés et distribués aux États Membres. Les points focaux dans les missions et au Siège sont chargés de définir les indicateurs et de concourir à la collecte des données, ce qui permet de détecter les lacunes en la matière. Le Département travaille sur un ensemble révisé d'indicateurs, en mettant davantage l'accent sur la collecte de données de haute qualité et sur le recensement des effets.

140^a La version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées est actuellement mise en œuvre dans toutes les entités des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix.

Dans les missions, un plan de mission assure la cohérence entre les composantes de la mission, les sections et les bureaux extérieurs de manière structurée et coordonnée, fournit des orientations sur l'allocation des ressources et la planification opérationnelle, élabore les modalités de coopération et de partenariat et soutient la prise de décision par les hauts responsables.

La MINURSO a acquis des capacités supplémentaires en matière de planification stratégique et s'appuiera sur le nouveau Groupe de la planification de la mission.

Les conclusions issues des examens stratégiques, des examens stratégiques indépendants ou des évaluations stratégiques prescrits par le Conseil de sécurité lui sont communiquées.

Grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, toutes les opérations de maintien de la paix procèdent régulièrement à des évaluations intégrées de l'impact sur l'ensemble de la mission.

141 La MINURSO a continué de rendre compte au Conseil de sécurité et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de ses efforts visant à accroître sa capacité à entreprendre des activités opérationnelles plus complexes en pleine coordination entre toutes les composantes de la mission.

L'analyse opérée par la MINUSCA de l'incidence de toute décision budgétaire a permis aux États Membres de mieux comprendre les ramifications potentielles des propositions de réduction budgétaire.

Lors de récentes réunions d'information sur le Soudan du Sud, il a été dit que la MINUSS avait épuisé ses réserves après avoir fait face à diverses crises et qu'elle avait besoin de ressources supplémentaires au cas où plusieurs crises se produiraient simultanément. Une étude sur les capacités militaires et policières a été effectuée.

Un examen interne de la MINUSMA a été mené. L'analyse, les options et les recommandations adressées au Conseil de sécurité ont été prises en compte dans un rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission (S/2023/36). Dans un rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/402), une évaluation a été fournie au Conseil sur les progrès réalisés par rapport aux paramètres et aux ramifications de chacune des trois options de reconfiguration de la mission. Pendant la phase de retrait, des discussions sur le transfert des tâches ont eu lieu avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Gouvernement du Mali. Le Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont été pleinement informés des besoins budgétaires correspondants.

142 Conformément à la politique sur la planification et l'examen des opérations de maintien de la paix (2017) du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel, les États Membres sont régulièrement associés aux examens et évaluations stratégiques, les conclusions et recommandations étant régulièrement communiquées au Conseil de sécurité et aux autres États Membres dans le cadre des rapports du Secrétaire général.

143 Le Secrétariat accueille favorablement toutes les possibilités qui se présentent d'intensifier les interactions entre tous les acteurs du maintien de la paix, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les missions sur le terrain, et continuera d'exploiter les dispositifs propres à faciliter ces interactions, en ligne ou en présentiel.

144 La MINUSCA a coopéré avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment pour faire avancer les mesures prises face aux nouvelles urgences régionales et transfrontalières.

La MINUSMA a travaillé en étroite coordination avec les acteurs régionaux pour soutenir la transition politique par l'intermédiaire des comités locaux de suivi et pour appuyer l'accord de paix dans le cadre de la Médiation internationale et des organes de suivi de l'accord. Au cours de la phase de retrait, la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies a visé à permettre le transfert des tâches avec chaque organisme, fonds et programme des Nations Unies, dans la mesure du possible.

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) de la MINUSS dirige la coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud, ainsi que la planification de la transition. Tous les rapports établis par la mission comprennent des contributions de l'équipe de pays.

La MINURSO reste prête à reprendre son soutien au programme de mesures de confiance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui est suspendu depuis 2014.

145^a Le Secrétariat a continué de faciliter les échanges formels et informels avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, avec pour double objectif d'examiner avec eux les enjeux liés aux missions et de tirer parti de leurs connaissances et de leurs expériences.

La Division de la police continue d'encourager les consultations triangulaires, notamment dans le cadre du Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui se tient tous les deux ans et dont la prochaine édition doit avoir lieu en 2024.

Le Bureau des affaires militaires, en coordination avec la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, entretient des échanges avec les États Membres sur les questions de constitution de forces. Les besoins existants et nouveaux en matière de capacités sont communiqués au moyen du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, du document relatif aux besoins en capacités de personnels en tenue et lors d'échanges avec les pays fournisseurs de contingents, individuellement et collectivement.

146^a La MINUSCA a continué à optimiser ses partenariats stratégiques pour soutenir le processus de paix en République centrafricaine au cours de la période considérée.

Un dialogue et une collaboration étroits se sont poursuivis entre la MINUSMA, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, avant et après la fin du mandat. Avant la fin du mandat, les partenariats se sont poursuivis, notamment avec l'Algérie et les autres membres du Comité international de médiation.

La MONUSCO a apporté son appui au processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Soudan du Sud, le processus politique est dirigé par l’Autorité intergouvernementale pour le développement et constitue la base d’un processus politique fondé sur les réalités régionales. Le Soudan du Sud a également été touché par les conflits dans les pays voisins et les conséquences qui en découlent font partie des plans d’urgence de la MINUSS.

147 Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a précisé les priorités stratégiques de la MONUSCO et les tâches principales qui ont été confiées à la Mission.

Le mandat de la MINUSS est basé sur un horizon de planification stratégique triennal qui place au premier plan la primauté du politique, tandis que la mise en œuvre du mandat repose sur quatre piliers cohérents.

Le Secrétariat a repris ses travaux sur un projet visant à définir les paramètres d’une hiérarchisation des priorités ainsi que la chronologie des opérations.

148 La gestion globale des risques a été progressivement mise en œuvre à différents niveaux dans l’ensemble du Secrétariat et des opérations de maintien de la paix. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a élaboré et diffusé la politique de gestion globale des risques et de contrôle interne ainsi que le document intitulé « Enterprise risk management and internal control framework – A guide for managers ».

Toutes les missions de maintien de la paix ont évalué, hiérarchisé et recensé les risques les plus critiques et mis en place un dispositif de gestion des risques qui prévoit notamment la création d’une structure de gouvernance et la mise en place d’un comité de gestion des risques.

Le Secrétariat mettra en œuvre les recommandations sur la gestion des risques dans les opérations de maintien de la paix que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport [\[A/77/5 \(Vol. II\)\]](#) et que l’Assemblée générale a approuvées dans sa résolution [77/253 B](#).

VII. Protection

152 Le Département des opérations de paix coordonne actuellement une activité dans toutes les missions de maintien de la paix en vue d’établir un cadre conceptuel pour l’alerte précoce dans le domaine du maintien de la paix, y compris les liens avec le renseignement, la perception de la situation, l’évaluation des menaces et les technologies.

153 Cette recommandation ne s’adresse pas au Secrétariat.

154 Le Département des opérations de paix a aidé les missions de maintien de la paix à mettre en œuvre les mandats de protection des civils, notamment en élaborant des documents d’orientation officiels. En mai 2023, la version actualisée de la politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix a été promulguée, offrant aux missions des orientations sur une action intégrée, coordonnée et globale qui donne la priorité à une approche adaptée et axée sur les populations locales. Le Département a organisé une manifestation virtuelle pour les missions afin de les informer des nouveautés et des éléments essentiels de la politique. Des documents d’orientation supplémentaires en anglais et en français ont été envoyés aux missions.

155^a Tous les supports de formation au maintien de la paix sont régulièrement actualisés à la lumière des directives en vigueur. Les supports de formation sur les questions de protection destinés aux militaires et aux policiers comprennent les supports de formation sur la protection globale des civils à l’usage des militaires, sur la protection des enfants à l’usage des policiers, sur la protection des enfants à l’usage du personnel de maintien de la paix. Des scénarios de protection sont décrits dans la formation destinée aux haut(e)s responsables comme dans les principaux supports de formation préalable au déploiement destinés à l’ensemble du personnel. Les lignes directrices relatives à la préparation opérationnelle précisent les exigences en matière

de formation. La Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle exige des États Membres qu'ils effectuent des exercices spécifiques à la mission avant le déploiement et qu'ils certifient que l'unité est prête à exécuter le mandat. Chaque année, toutes les missions de maintien de la paix procèdent à – au moins – une simulation de gestion de crise à l'échelle de la mission ; certaines procèdent à plusieurs exercices de ce type, y compris au niveau des secteurs.

Le Département des opérations de paix a organisé deux cours de formation fondés sur des scénarios sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et les mesures prises pour y faire face à l'intention des conseillers(ères) pour la protection des femmes et des points focaux sur la violence sexuelle liée aux conflits dans les composantes civiles et en tenue de quatre missions de maintien de la paix. Des activités de sensibilisation et de mentorat ont été organisées au cours d'une visite de renforcement des capacités de deux mois à la MINUSCA.

156^a Le Bureau des services de contrôle interne procède actuellement à une évaluation des réalisations obtenues par la FISNUA dans la mise en œuvre du mandat de protection des civils. La mission a été sélectionnée à la suite d'une évaluation des risques menée par le Bureau visant à déterminer les priorités du Secrétariat en matière d'évaluation des programmes pour 2022-2023.

Le Département des opérations de paix fournit un soutien au renforcement des capacités. En 2022-2023, il a organisé des formations de formateurs dans des domaines tels que la protection des civils, la police de proximité et le renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

Au cours de la période considérée, aucune enquête n'a été menée sur des incidents concernant la protection des civils par les opérations de maintien de la paix.

157^a Les opérations de maintien de la paix ont progressé dans la compréhension des facteurs de conflit locaux et des causes profondes des conflits intercommunautaires. L'importance de la contribution des assistants chargés de la liaison avec la population locale est reconnue dans le domaine du maintien de la paix, et les orientations à venir sur le rôle des assistants permettront probablement d'optimiser leur utilisation.

Le Secrétariat a déployé sur le terrain l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux. Les efforts futurs se concentreront sur le soutien aux chefs de bureau local pour étendre l'utilisation de l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux et des effectifs formés dans les missions pour renforcer la cohérence opérationnelle au niveau local.

158^a Le Secrétariat a achevé la constitution d'une liste d'aptitude pour des postes de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3). Les opérations de maintien de la paix ont aidé les gouvernements hôtes à améliorer la sécurité des prisons et à mettre en œuvre des réformes pénitentiaires stratégiques pour protéger les civils en créant des communautés plus sûres. Dans le dernier site de protection des civils au Soudan du Sud, la MINUSS a assuré la détention sûre et sécurisée de 131 personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves. La MINUSCA a soutenu l'élaboration, le lancement et l'application d'un manuel de classification des détenus afin de renforcer les capacités du système pénitentiaire national en matière d'évaluation des risques et de gestion des prisonniers.

159^a Le Département des opérations de paix a mené des consultations initiales avec les entités concernées du Secrétariat afin d'élaborer un cadre conceptuel pour l'alerte précoce dans le domaine du maintien de la paix. Un groupe de travail restreint se réunira pour poursuivre l'élaboration de ce cadre, et des consultations seront organisées avec les missions sur le terrain pour faire remonter les points de vue du terrain et extraire les meilleures pratiques des instructions permanentes existantes. La MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO disposent d'instructions permanentes en matière d'alerte précoce. La MONUSCO procède

actuellement à un examen sur dossier des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses nouvelles instructions permanentes en matière d'alerte précoce.

Par l'intermédiaire de l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, le Département des opérations de paix propose des cours de formation sur les dispositifs d'alerte rapide et les indicateurs critiques, ainsi que sur la conception de scénarios basés sur des facteurs. La MINUSCA a élaboré une note interne sur les systèmes d'alerte rapide en matière de droits humains pour Bakouma et Bangassou à partir d'un grand nombre de violations des droits humains. La Mission a renforcé ses échanges avec les forces de défense nationales dans la région.

160^a En collaboration avec les missions, le Département des opérations de paix s'emploie actuellement à définir les exigences minimales en matière de données sur les incidents liés à la violence contre les civils, d'établir une taxonomie et des orientations sur la collecte de données structurées pour la perception de la situation, l'alerte précoce, l'analyse intégrée et la planification opérationnelle. La mobilisation continue dans le cadre des activités relevant de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies a permis d'améliorer la compréhension et l'intégration des informations relatives à la protection des civils dans les plateformes de perception de la situation, notamment Unite Aware au sein de la MINUSCA.

161 Les missions ayant un mandat de protection des civils se sont conformées aux exigences énoncées dans la politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces missions ont continué à réexaminer les stratégies de protection des civils chaque année, à la suite du renouvellement de leur mandat ou lors de la survenue de changements importants dans le contexte opérationnel.

162^a Le Département des opérations de paix a continué de renforcer les mesures visant à atténuer les dommages causés aux civils dans le cadre du maintien de la paix. Entre le 15 mai et le 3 juin 2023, le Département a effectué une visite à la MINUSCA, confirmant largement les conclusions formulées à distance dans un rapport de 2022, à savoir que la compréhension de l'atténuation des dommages aux civils est limitée et qu'elle n'est actuellement pas intégrée dans l'ensemble de la mission. Le Département prévoit d'effectuer une visite conjointe sur le terrain à la MONUSCO en novembre 2023. Les conclusions formulées à l'issue de ces visites serviront de base aux prochaines étapes de l'institutionnalisation de l'atténuation des dommages aux civils.

163 Au sein de la MONUSCO, la protection des civils reste au cœur de la planification des activités de transition, notamment dans les quatre objectifs fixés dans le plan de transition conjoint entre l'ONU et le Gouvernement et dans les objectifs de référence destinés à guider l'opérationnalisation de la transition par le système des Nations Unies, les homologues du Gouvernement et autres parties prenantes.

164^a Comme indiqué au paragraphe 157, les opérations de maintien de la paix ont continué à progresser dans la compréhension des facteurs locaux de conflit et des causes profondes des conflits intercommunautaires.

Le Département des opérations de paix étudie actuellement les moyens de tirer parti des technologies selon une approche centrée sur les personnes en vue d'améliorer l'appréciation de la situation, de mieux comprendre le contexte et de renforcer la mobilisation des populations locales en recensant et en évaluant les technologies disponibles qui peuvent améliorer la compréhension des problèmes de protection que connaissent les populations locales.

165 Le Département des opérations de paix est conscient du rôle important joué par les bureaux sur le terrain dans la cohérence opérationnelle et l'adaptation des réponses aux défis de la protection des civils en fonction du contexte. L'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des

Par. du rapport
A/77/19

conflits locaux s'inscrit dans une démarche plus large visant à améliorer les capacités d'analyse. Le Département lance une nouvelle initiative en 2023-2024 pour aider les chefs de bureau local à gérer les processus d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux, entre autres compétences en matière d'encadrement.

166^a En facilitant les échanges entre pairs, le mentorat et le recueil des bonnes pratiques, le Département des opérations de paix a continué à fournir un soutien technique aux missions de maintien de la paix dans le domaine de l'intégration interne en vue d'élaborer des ripostes globales aux violences sexuelles liées aux conflits.

Les missions de maintien de la paix ont continué à se coordonner avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

167^a Les opérations de maintien de la paix ont continué à assurer un rôle important dans la surveillance et la communication d'informations sur les violations graves commises à l'encontre des enfants et dans le dialogue avec les parties au conflit. La fin du mandat de la MINUSMA a eu une incidence sur la mise en œuvre effective du mécanisme de surveillance et de communication de l'information au Mali.

Les efforts visant à protéger les enfants dans les situations de conflit ont été entravés par plusieurs facteurs, dont la désinformation et la mésinformation.

Le Département des opérations de paix a poursuivi son action pour renforcer la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix, notamment en élaborant, en dispensant et en diffusant des orientations et des formations sur la protection des enfants.

168^a Depuis le dernier exposé au Comité spécial des opérations de maintien de la paix en décembre 2022, l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix a été créée et des lignes directrices sur le renseignement géospatial au service du maintien de la paix ont été promulguées. Le Département des opérations de paix s'occupe actuellement d'élaborer d'autres lignes directrices sur le renseignement technique dans les opérations de maintien de la paix, en coordination avec d'autres acteurs du maintien de la paix, dont le Service de la lutte antimines.

Les supports de formation préalable au déploiement sur le renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix ont été distribués aux États Membres en avril 2020. Le Département des opérations de paix et les États Membres ont organisé des cours de formation des formateurs sur ces supports.

169 Au Mali, des efforts ont été déployés pour délimiter et communiquer clairement les fonctions et attributions de la Mission, du Groupe de cinq pays du Sahel comme force de lutte contre le terrorisme et de la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne au Mali/mi mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, jusqu'à ce que l'une ou l'autre de ces forces cesse d'opérer au Mali (le Groupe de cinq pays du Sahel et les missions de l'Union européenne) ou jusqu'à ce qu'il soit mis fin au mandat de la MINUSMA.

La MONUSCO continue de s'appuyer sur des années d'expérience en ce qui concerne la planification conjointe des opérations offensives avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). La MONUSCO a préconisé et facilité la mise en place en temps voulu de mécanismes de coordination efficaces avec les forces bilatérales et régionales afin de préserver sa capacité à mettre en œuvre son mandat tout en garantissant la sécurité de son personnel.

170 Le Bureau des affaires militaires réexamine périodiquement les concepts d'opérations et leurs annexes, tel que l'état des besoins de la force et les règles d'engagement, lorsqu'un changement

important intervient dans le mandat ou l'environnement opérationnel. Les règles d'engagement sont révisées en étroite coordination avec la mission et le Bureau des affaires juridiques.

171^a Les efforts de lutte antimines contribuent à créer un environnement propice à la sécurité des civils, notamment en soutenant le renforcement des capacités des autorités de l'État hôte. Les capacités nationales requièrent des approches multiples pour faire face à l'évolution des menaces liées aux engins explosifs improvisés.

VIII. Sûreté et sécurité

175 Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix ont défini un ensemble initial de catégories communes d'incidents liés à l'accord sur le statut des forces, utilisées pour concevoir un mécanisme permettant de répertorier les problèmes liés à l'accord sur le statut des forces en utilisant le système géospatial d'appréciation de la situation comme plateforme commune pour le recueil et l'analyse systématiques. Le dispositif de gestion des problèmes a été expérimenté dans quatre missions de maintien de la paix (FISNUA, MINUSCA, MINUSS et MONUSCO) et son déploiement se poursuit.

176^a Le Département des opérations de paix a informé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'état d'avancement des documents d'orientation et de la création éventuelle d'une école du renseignement dans les opérations de maintien de la paix en décembre 2022. L'école a ensuite été créée en juin 2023 et les lignes directrices sur le renseignement géospatial au service du maintien de la paix et le renseignement géospatial ont été promulguées. L'Équipe de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix élabore actuellement des lignes directrices sur le renseignement technique en coordination avec d'autres acteurs, dont le Service de la lutte antimines.

177 Tous les documents d'orientation relatifs au renseignement dans les opérations de maintien de la paix sont largement disponibles en ligne. Le Département des opérations de paix veille à ce que les documents d'orientation soient envoyés aux missions une fois qu'ils ont été promulgués et fournit en permanence un soutien aux missions en cas de questions concernant ces documents ou de toute autre question liée au renseignement dans les opérations de maintien de la paix, notamment par la création d'une communauté de pratique.

178^a Le Département des opérations de paix coordonne un exercice dans toutes les missions de maintien de la paix en vue d'établir un cadre conceptuel pour l'alerte précoce dans le domaine du maintien de la paix, y compris les liens avec le renseignement, la perception de la situation, l'évaluation des menaces et les technologies.

Le Département des opérations de paix dirige un groupe de travail sur l'amélioration de la coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, et l'une des solutions possibles est en effet la mise en place de mécanismes de coordination du renseignement sur le terrain. Ces solutions doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

179^a Dans le cadre de la stratégie de transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la première phase du projet visant à tirer parti de la technologie a été achevée. Les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre des projets jugés prioritaires, notamment l'évaluation des besoins en formation spécifique à la technologie et la centralisation des capacités d'analyse technique et scientifique pour faire face aux menaces, telles que les engins explosifs improvisés.

En ce qui concerne l'amélioration de la perception de la situation, le premier programme pilote de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été mené à bien, ce qui a permis, d'une part, d'améliorer l'échange d'informations et la gestion des données et, d'autre part, de fournir des informations en temps réel sur l'environnement opérationnel.

Par. du rapport
A/77/19

Des cours de formation en ligne sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix sont en cours d'élaboration et seront proposés par l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

180 La politique du Département des opérations de paix sur l'intégration des capacités de défense des bases a été lancée dans toutes les missions de maintien de la paix en 2023. Sa mise en œuvre réussie nécessitera une stratégie transversale garantissant la durabilité et l'impact des mesures et formations requises pour assurer la préparation opérationnelle du personnel des Nations Unies chargé de la défense des bases. Le Département a mené une enquête sur l'application de la politique dans les missions de maintien de la paix.

181 Le mécanisme de coordination souple a continué de collaborer avec les États Membres et les centres nationaux de formation au maintien de la paix pour promouvoir la méthode utilisée pour tirer les enseignements de l'expérience et les modèles pratiques contenus dans l'outil Deployment Review Mobile App, recueilli des observations sur son utilisation, facilité la traduction de l'application dans d'autres langues officielles de l'ONU (russe et espagnol) et élaboré une vidéo éducative qui sera utilisée par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans le cadre de la formation préalable au déploiement.

182^a Le Département des opérations de paix continue d'améliorer la préparation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à opérer dans des environnements à haut risque en organisant régulièrement des formations sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés, ainsi que des activités de mentorat et d'assistance technique. Le Département a mis au point un nouveau programme de formation sur la protection des forces. Le Département et l'école d'état-major d'un État Membre organisent chaque année des cours de formation des formateurs sur les exercices de poste de commandement. Le Service intégré de formation organise chaque année des cours de perfectionnement pour les formateurs des missions. La formation visant à renforcer le devoir de diligence commence dans les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans le cadre de la formation préalable au déploiement. Le mécanisme de coordination souple a facilité l'établissement de partenariats pour l'achat de trousseaux de premiers secours et la coordination des formateurs pour la formation aux premiers secours dans les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Les modules de formation de base préalable au déploiement, qui seront disponibles en 2024, contiendront la doctrine la plus récente en matière de premiers secours.

183^a Le Département des opérations de paix a révisé 10 états des besoins par unité pour des unités déjà déployées ou susceptibles de l'être dans le cadre de trois missions prioritaires. Des experts techniques ont été déployés dans le cadre de cinq visites préalables au déploiement et à la relève pour recenser les difficultés et améliorer les capacités des contingents. Les programmes sur le terrain ont continué à assurer la formation et le mentorat des unités de maintien de la paix.

Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents a révisé le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Des progrès ont également été réalisés dans le renforcement des capacités d'analyse technique et scientifique au niveau des missions à la MINUSCA et à la MONUSCO. Il reste nécessaire de déployer du personnel formé à la lutte contre les engins explosifs improvisés en tant qu'officiers d'état-major dans les quartiers généraux des secteurs et des forces.

Le Service de la lutte antimines, aux côtés du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel, copréside une réunion trimestrielle du groupe de travail sur l'atténuation des menaces posées par les engins explosifs improvisés et les munitions consacrée à la coordination de l'application du rapport sur les recommandations issues de l'examen stratégique indépendant des réponses des Nations Unies face aux menaces liées aux engins explosifs. L'équipe consultative sur l'atténuation des dangers liés aux engins explosifs

improvisés du Service de la lutte antimines a organisé d'autres réunions spécifiques aux missions, ainsi qu'une série de présentations thématiques sur Internet, afin de favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques dans le domaine de la réduction des menaces liées aux engins explosifs improvisés.

La Division de la police contribue à la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique.

184 Le Département des opérations de paix a dirigé un groupe de travail composé de représentants du Siège et des États Membres chargé d'élaborer la stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Cette stratégie permet d'apporter une réponse cohérente et synergique, en se concentrant sur le renforcement des systèmes existants des Nations Unies et en guidant les efforts de lutte contre les engins explosifs improvisés.

185 Le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et le Bureau des affaires militaires copilotent le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Cette initiative, qui rassemble les missions et les acteurs du Siège, vise à recenser et à examiner les problèmes de sécurité, à apporter des changements et à répertorier les meilleures pratiques.

186^a Le Département des opérations de paix a dirigé un groupe de travail, composé de représentants du Siège et des États Membres, qui a élaboré la stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés pour les opérations de maintien de la paix, afin de mettre en place une réponse cohérente et synergique entre le Siège, les missions et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

La stratégie insiste sur le fait que l'atténuation doit rester le principe fondamental de tous les efforts visant à lutter contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix. Le Bureau des affaires militaires travaille avec les missions sur le terrain pour veiller à ce qu'elles évitent les convois ou les patrouilles prévisibles, à ce que d'autres méthodes de transport logistique soient envisagées dans la mesure du possible et à ce que des efforts d'atténuation indirects soient mis en œuvre.

Les missions sur le terrain continuent d'étudier les possibilités d'utiliser des énergies renouvelables pour réduire leur dépendance à l'égard des produits pétroliers pour la production d'énergie.

187^a La MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO ont mené des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider leurs pays hôtes respectifs à mettre en œuvre la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité sur le renforcement de la responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix. Par ailleurs, un soutien humain et financier supplémentaire est nécessaire pour fournir toute la gamme d'assistance dont les pays hôtes ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités au titre de cette résolution, y compris par la mise en place éventuelle d'équipes de réserve d'experts spécialisés en matière d'enquêtes et de poursuites. Le Secrétariat a également apporté son soutien au nouveau Groupe de travail d'États Membres pour la répression des crimes contre le personnel de maintien de la paix. En outre, un plan d'action stratégique sur la répression des crimes commis contre les soldats de la paix est en cours de finalisation, et la base de données sur la répression des crimes commis contre les soldats de la paix, dont la création a été demandée dans la résolution 2589 (2021) devrait être lancée en décembre 2023.

188 La MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO ont désigné des points focaux pour la mise en œuvre de la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité sur le renforcement de la responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix. Toutes les opérations de

maintien de la paix qui ne l'ont pas encore fait devront avoir officiellement désigné ces points focaux d'ici au 31 décembre 2023.

189^a Au Sahara occidental, la MINURSO a mis en place un groupe de la communication stratégique, qui a élaboré la première stratégie de communication de la mission à l'intention des pays qui fournissent actuellement ou pourront être amenés à fournir des contingents.

Au Soudan du Sud, Radio Miraya, qui est gérée par la MINUSS et constitue l'une des sources d'information les plus populaires, s'attache principalement à fournir des informations précises sur le mandat de la Mission et à lutter contre la désinformation autour des activités des Nations Unies.

190 La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel continuera à mettre au point un système de recensement des victimes civiles pour permettre le signalement rapide des maladies, blessures ou décès.

191^a La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel continuera à développer le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail et à l'étendre à toutes les entités du Secrétariat.

192^a La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel se tient prête à rendre compte au Comité spécial des opérations de maintien de la paix des incidences de l'extension au personnel en tenue du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

193 Le Bureau des affaires militaires et le Service de la planification des missions du Département des opérations de paix ont revu les modèles d'état des besoins par unité afin d'y inclure l'obligation pour les points focaux santé mentale et bien-être de toutes les unités de se coordonner avec les experts compétents de la mission afin d'assurer le bien-être durable du personnel déployé.

194 La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel s'occupe actuellement d'élaborer une stratégie pour la santé mentale du personnel en tenue.

195^a Le Secrétariat a mis au point un cours en ligne sur la santé des femmes destiné au personnel médical sur le terrain (civils et spécialistes en tenue fournis par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police) afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de santé des femmes et de renforcer leurs capacités pratiques dans la fourniture d'un appui et de services médicaux tenant compte des questions de genre dans les opérations sur le terrain.

196^a La formation aux normes des Nations Unies sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients pour les dispensaires de niveau 1 et les établissements médicaux de niveau supérieur au niveau +1 continue et devrait se poursuivre. Grâce aux contributions généreuses de certains États Membres, le Département de l'appui opérationnel expérimente un dispositif de télé-médecine pour les missions sur le terrain en vue de mettre en place des moyens de télésanté vidéo entre le lieu de la blessure et les dispensaires de niveau 1, les dispensaires de niveau 1 des pays fournisseurs de contingents et les hôpitaux de niveau +1, 2 ou 3. Le Département travaille également à mettre en place et à rendre opérationnelle une antenne chirurgicale dotée de moyens de télé-médecine ainsi qu'un dispositif de télé-médecine entre les médecins généralistes en mission et les médecins spécialisés au Népal. Ce système sera expérimenté dans le cadre de plusieurs missions avant d'être éventuellement étendu par la suite.

197^a Le Secrétariat a procédé à des simulations d'évacuation sanitaire primaire à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MINUSS dans le prolongement des simulations effectuées en 2019 et prévoit de réaliser une simulation à la MONUSCO. Après chaque simulation, l'équipe d'évacuation sanitaire primaire a présenté des comptes rendus aux parties prenantes de la mission et travaillé avec les missions pour rationaliser leurs instructions permanentes et ainsi améliorer la coordination des évacuations et pour recenser les lacunes en matière de capacités.

Les simulations ont permis de définir les domaines clés qui doivent être intégrés dans la révision de la politique d'évacuation sanitaire primaire. Des améliorations ont été apportées aux moyens d'évacuation sanitaire primaire des missions, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de cours de formation aux premiers secours et à l'assistance médicale sur le terrain, la création d'une plateforme sur les évacuations sanitaires primaires et l'inclusion de trousseaux de premiers secours dans le matériel appartenant aux contingents. La mise en œuvre d'une approche de gestion des risques pour les évacuations sanitaires primaires a été améliorée. Il existe des facteurs d'inhibition qui échappent au contrôle des missions. Le Secrétariat continue de travailler avec les États Membres pour fournir un soutien direct aux missions.

198 Les rapports sont soumis après la relève des contingents. Une relève de nombreux contingents a eu lieu à l'automne. Par conséquent, la majorité des rapports devraient être reçus au cours du deuxième trimestre 2023 et les données seront présentées lors de la réunion trimestrielle suivante.

199^a Dans le cadre du programme de partenariat triangulaire, le projet de télémédecine vise à améliorer l'accès et la qualité des soins pour le personnel de maintien de la paix au moyen de technologies numériques innovantes.

Le Département de l'appui opérationnel continuera à soutenir le personnel des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix par une surveillance et un suivi continus des maladies susceptibles de devenir épidémiques ou pandémiques.

IX. Les femmes et la paix et la sécurité

203^a Le Département des opérations de paix a continué à fournir un soutien technique et stratégique aux missions afin d'améliorer l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre des mandats. Le cadre Action pour le maintien de la paix Plus permet de suivre la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que des considérations liées au genre en vue d'obtenir des résultats tenant compte des questions de genre. Un plus grand nombre de cadres de planification et communication de l'information des missions tiennent désormais compte des questions de genre, notamment les cadres du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, les rapports du secrétaire général, les concepts de mission et les stratégies politiques. Toutefois, une analyse plus complète des questions de genre est nécessaire.

Le Département des opérations de paix et les missions ont continué à établir des partenariats utiles avec les organisations féminines de la société civile et les gouvernements hôtes.

204^a L'analyse des questions de genre et les compétences techniques dans ce domaine ont éclairé les principales activités de planification. La MONUSCO a veillé à ce que le plan de transition conjoint prenne en compte les questions de genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le (la) conseiller(ère) pour les questions de genre appartient à l'équipe technique et aux groupes de travail thématiques en rapport avec la transition. Lors de la phase initiale de planification de la transition pour le Soudan du Sud, les compétences techniques en matière de genre ont été mobilisées aux niveaux du Siège et des missions. Pour la clôture de la MINUSMA, une expertise dans le domaine des questions de genre a été intégrée dans les groupes de travail principaux afin, d'une part, d'assurer le transfert en douceur des projets liés aux femmes et à la

paix et à la sécurité, et, d'autre part, de fournir aux dirigeants une analyse, sous l'angle des questions de genre, de l'impact du retrait sur les femmes et les filles.

205^a

Le Département des opérations de paix continue de respecter les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, sauf en ce qui concerne les contingents militaires. L'augmentation la plus significative concerne la proportion de femmes parmi le personnel en tenue de toutes les composantes (25,6 % en mai 2023).

L'ONU a intégré la prise en compte des questions de genre à toutes ses procédures de sélection, mené un travail supplémentaire de communication, renforcé les activités de soutien en matière d'encadrement (telles que l'initiative axée sur le partenariat entre dirigeant(e)s) et créé des plateformes pour faciliter la mise en réseau et l'entraide entre les femmes.

206^a

Malgré les progrès en cours, des obstacles au déploiement et à la participation véritable des femmes dans les opérations de maintien de la paix subsistent. Le Département des opérations de paix et les opérations de maintien de la paix ont pris des mesures concrètes pour recenser en permanence les obstacles et les entraves qui nuisent à l'augmentation du nombre de femmes déployées, ce qui permet d'avoir une appréhension nuancée des obstacles et des entraves qui subsistent.

La réunion préparatoire de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies, sur le thème « Les femmes dans le maintien de la paix », qui s'est tenue au Bangladesh en juin 2023, a donné aux États Membres l'occasion d'échanger des bonnes pratiques pour remédier à ces difficultés. Le Département des opérations de paix élabore actuellement le premier rapport du Secrétaire général sur le statut des femmes dans le secteur de la défense. Les consultations organisées dans ce cadre permettent aux États Membres d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Le Département a des échanges réguliers avec les groupes d'amis concernés et avec le Réseau des chefs d'état-major pour les femmes et la paix et la sécurité.

Si deux des plus grandes missions de maintien de la paix (la MINUSCA et la MONUSCO) sont dirigées par des femmes, les cinq opérations militaires sont dirigées par des hommes.

207^a

Le Département des opérations de paix et les missions de maintien de la paix accordent la priorité à la création d'environnements favorables pour l'ensemble du personnel de maintien de la paix et pour les femmes en particulier.

En 2023, le Département a mené des actions de sensibilisation sur les membres féminins du personnel fourni par les gouvernements dans le cadre des efforts actuellement déployés pour revitaliser le Réseau des femmes agentes pénitentiaires des Nations Unies, afin de recenser les obstacles à la participation des femmes et les possibilités de mieux préparer les femmes à leur tour de service.

Les mécanismes de soutien renforcés grâce aux réseaux de femmes et les coordonnateur(trice)s pour les questions de genre permettent d'amplifier la voix des femmes et de fournir des conseils aux hauts responsables.

Des initiatives de communication stratégique ont été utilisées pour amplifier la voix des femmes et rendre compte des progrès réalisés en matière de participation politique des femmes. Fin 2023, l'action politique en faveur de la participation des femmes a été renforcée, et des communications conjointes systématiques avec le Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix ont permis d'élargir la portée et l'impact du Fonds et de mettre en lumière les bonnes pratiques pour soutenir les femmes dans ces opérations.

L'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel de maintien de la paix (mise en place de logements, de salles d'ablutions et d'espaces de loisirs tenant compte des questions de genre) reste une priorité.

Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (2023) a augmenté le nombre d'articles tenant compte des questions de genre pouvant être remboursés.

- 208^a Les initiatives du Département des opérations de paix continuent de soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Les femmes représentent au total 40 % du personnel judiciaire et pénitentiaire affecté par les gouvernements aux opérations de paix. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et le Service des questions judiciaires et pénitentiaires prévoient d'organiser la deuxième campagne de recrutement d'agents pénitentiaires en 2023, ce qui permettra de créer un vivier d'agentes pénitentiaires fournies par les gouvernements et provenant de diverses zones géographiques, afin de soutenir les efforts en matière de parité des genres et le déploiement d'agentes pénitentiaires appelées à exercer différentes fonctions. Avec l'augmentation du nombre de femmes assumant des fonctions de direction dans les missions, des initiatives renforcées en matière de parité ont été mises en œuvre, y compris par les pays hôtes.
-
- 209 En étroite collaboration avec le Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix et le Service suédois des établissements pénitentiaires et de la liberté conditionnelle, le Département des opérations de paix travaille à la mise en place de la formation préalable au déploiement du personnel pénitentiaire en vue de mieux soutenir le déploiement d'agent(e)s pénitentiaires qualifié(e)s dans le cadre d'opérations de paix à travers le monde. Le programme tenant compte des questions de genre comprend des modules sur le traitement des détenues en conformité avec les normes internationales, sur le concept de genre et sur la prise en compte systématique des questions de genre, ainsi que des discussions dirigées portant sur les réalités propres aux femmes déployées.
-
- 210^a Les missions se sont efforcées de prévenir toutes les formes de violence à l'encontre des femmes. Les patrouilles tenant compte des questions de genre effectuées par la police des Nations Unies et la Force ont permis de répondre aux besoins de protection particuliers des femmes, par exemple en suivant leurs habitudes de déplacement. Les missions chargées d'appuyer les élections se sont efforcées de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Deux webinaires sur les élections ont été organisés pour échanger des enseignements tirés de l'expérience.
-
- 211 Le Secrétariat a entamé l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'égalité des genres et le statut des femmes dans le secteur de la défense, dans le prolongement de la recommandation 17 figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité (S/2022/280). Les États Membres ont été invités à apporter une contribution au rapport.
-
- 212^a L'Initiative Elsie du Département de l'appui opérationnel pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui vise à améliorer les conditions de travail et de vie sur le terrain grâce à une analyse technique et systématique des besoins des femmes historiquement sous-représentées, se trouve dans sa cinquième année de mise en œuvre. Les normes d'hébergement renforcées et les recommandations en matière de conception profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.
-
- 213 Outre les activités décrites dans les réponses au paragraphe 209, le Département des opérations de paix a mené des actions de sensibilisation sur les femmes en poste au sein du personnel fourni par les gouvernements dans le cadre des efforts actuellement déployés pour revitaliser le Réseau des agentes pénitentiaires des Nations Unies en vue de mieux recenser les domaines qui entravent la participation des femmes ainsi que les possibilités de mieux préparer les femmes à leur tour de service.

Par. du rapport
A/77/19

214^a Les conseiller(ère)s pour les questions de genre jouent un rôle essentiel dans la promotion des activités prescrites, intéressant les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine du maintien de la paix. La plupart des conseiller(ère)s principaux(ales) pour les questions de genre civil(e)s rendent compte directement aux chefs de mission, ce qui permet de favoriser la prise en compte, dans les décisions stratégiques, des questions de genre ainsi que des priorités liées aux femmes et à la paix et à la sécurité. Les conseiller(ère)s civil(e)s pour les questions de genre renforcent les capacités des coordonnateur(trice)s pour les questions de genre et travaillent en étroite collaboration avec eux (elles), ainsi qu'avec les conseillers(ères) en tenue pour les questions de genre et leurs points focaux, afin d'améliorer la prise en compte des questions de genre et des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

215^a Le prix Trailblazer qui récompense des agentes judiciaires et pénitentiaires vise à mettre en lumière et à l'honneur la contribution exceptionnelle du personnel fourni par le gouvernement dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies.

^a On trouvera de plus amples informations dans le registre en ligne répertoriant les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/fr/recommendations-of-special-committee-peacekeeping-operations-c34>.